Un lettré néo-babylonien – Parmi la documentation économique que nous a laissée l'époque néo-babylonienne, les tablettes de cession immobilière sont, avec les procès, les documents qui présentent l'aspect le plus soigné; leur facture s'apparente même assez souvent à celle des textes littéraires; le soin mis à leur fabrication n'est pas le fruit du hasard mais découle à la fois de leur statut de document d'archive destiné à durer et du talent des scribes qui les rédigeaient et qui se groupaient parfois pour écrire ces contrats, sinon pour en faire des duplicats.

L'un de ces scribes, Nabû-zēr-līšir, fils de Itti-Marduk-balāţu, descendant de Nabunnaia, mérite de retenir l'attention, car il se trouve au carrefour d'une série d'attestations et fournit une image exemplaire du lettré néo-babylonien.

Ses attestations les plus spectaculaires sont les deux copies d'inscriptions « antiques » qu'il réalisa à Agade sous le règne de Nabonide, l'une d'une inscription de Šarkališarri empreinte sur une dalle du palais de Naram-Sîn (= Sollberger & Kupper, *IRSA* p.112, II A 5 c), l'autre d'une inscription de Kurigalzu, sur une brique du Bît Akîtu d'Agade, copie faite au mois vii de l'année 8 de Nabonide (= King, *CT* 9, 3 b BM 22463; cf. Hunger, *BAK* n°443).

Mais Nabû-zēr-līšir apparaît aussi comme scribe d'un certain nombre de textes de vente de terre, rédigés à Babylone : *V R* 67 n°1 (8-i-Nrg 0), *Nbn* 85 (24-xi-Nbn 2), *Nbn* 116 (24-vii-Nbn 3), *Nbn* 178 (6-xii-Nbn 4), *Nbn* 203 (6-x-Nbn 5), *Nbn* 293 (8-iii-Nbn 8) et *Nbn* 1104 (22-vii-Nbn [o]). Dans 6 de ces 7 contrats, il est associé à un autre scribe, Kabti-ilī-Marduk, descendant de Sûhaia. Particulièrement remarquable est le texte *Nbn* 116, où chacun de ces deux scribes donne son ascendance ancestrale paternelle, puis maternelle : Nabû-zēr-līšir y apparaît comme descendant de Nabunnaia (1.47), puis comme descendant de Šamaš-bārî (1. 49), Kabti-ilī-Marduk comme descendant de Sûhaia (1. 46), puis comme descendant du Vannier (1. 48).

Nabû-zēr-līšir appartient à un milieu fortement marqué par la fonction scribale : son père Itti-Marduk-balāṭu est scribe de la vente de terre *Nbk* 164 (2-v-Nbk 26), où Nabû-zēr-līšir lui-même apparaît comme témoin (1.46), ainsi qu'un de ses frères, Marduk-bêl-usātim (1.44). L'autre scribe de l'acte est Bêl-ēṭir, descendant de Šamaš-bārî, donc peut-être un parent par alliance du père de Nabû-zēr-līšir. Un second frère, Munahhiš-Marduk est aussi témoin d'un acte que rédige Nabû-zēr-līšir (*Nbn* 85).

On connaît trois fils à Nabû-zēr-līšir, dont deux sont scribes. Il s'agit de Libluț cité comme témoin dans Peiser, *Babylonische Verträge* (=*BV*) n°101+122 (10-xi-Dar. I, 21), de Nabû-uṣur-napištim, témoin en *BV* 12 (28-iv-Cyr. 2), 73 (16-xii-Dar. I, 20), 122 (date perdue), et scribe de l'acte *BV* 69 (22-ii-Dar. I, 19), et surtout de Liburu, attesté 10 fois entre le 28-iv-Cyr. 2 et le 10-viii-Nbk III, 0 (*BV* 12; *Cyr* 160=161; *Cyr* 188; *Vs* 5, 38; *Cyr* 337; *Cyr* 345; *Camb* 284; *Camb* 368; *Nbk* 8). La plupart de ces attestations mettent les fils de Nabû-zēr-līšir en relation avec Iddin-Nabû descendant du Forgeron, dont les archives ont été regroupées par Peiser (*op. cit.*), mais aussi avec les Egibi.

Une des particularités des contrats immobiliers rédigés par Nabû-zēr-līšir est la graphie archaïsante qui y est utilisée : les noms des témoins sont segmentés syllabiquement (*Nbn* 116 : 45 ^{Id}nà-*ke-ši-ir* ; *Nbn* 293 : 41 ^{Id}nà-*šu-um-ib-ni* dumu-*šú šá* ^I*i-qí-šá-a* dumu ^I*a-bi-ul-i-di*) ; de même les noms de mois sont pratiquement toujours écrits sous leur forme pleine (*Nbn* 116 : iti du₆-kù ; *Nbn* 178 : iti še-gur₁₀-ku₅ ; *Nbn* 203 : iti ab-ba-è). Cet usage semble avoir été transmis à Nabû-zēr-līšir par son père Itti-Marduk-balāṭu, comme l'atteste le texte *Nbk* 164 (cf. ll. 50-51 : tin-tir^{ki} iti izi-bí-gar u₄ 2-kam mu 26-kam d*na-bi-um-ku-du-úr-ri-ú-ṣu-úr* lugal ká-dingir-ra^{ki}).

Ce type de graphies, que l'on retrouve d'ailleurs sur les briques « à l'antique » de Nabuchodonosor II, n'est pas seulement affectation de lettré : il s'agit là d'un indice important du niveau de formation des scribes auxquels était confiée la rédaction des contrats importants (puisque tous ces textes émanent des archives privées d'autres individus). Un autre indice, de même nature, a d'ailleurs été mis récemment mis en évidence par M. Roth à propos de l'emploi de la formule « *ina amat* DN₁ *u* DN₂ *lišlim* » dans certains contrats de mariage (*Jss* 33 (1988) p. 1-9, particulièrement p. 5).

On a donc ici les deux aspects de la fonction scribale : la capacité d'écrire en calligraphiant soigneusement une tablette selon les règles les plus traditionnelles, mais aussi la capacité de lire, puisque Nabû-zēr-līšir fut employé apparemment comme expert à Agade, pour y déchiffrer les inscriptions mises au jour, qu'il recopia ensuite pour son compte propre.

Francis Joannès (10-10-88) 9, Rue du Ruissel F-76000 Rouen